

De : "Conseil de l'Ordre" <oncd.dordogne@orange.fr>  
Objet : **réseaux de soins - POUR INFORMATION**  
Date : 6 mars 2014 10:12:46 HNEC  
À : <charente@oncd.org>, "CDO CHARENTE MARITIME" <charente-maritime@oncd.org>, "Cd19" <correze@oncd.org>, <gironde@oncd.org>, "CDO HAUTE VIENNE" <haute-vienne@oncd.org>, "CDO ISERE" <isere@oncd.org>, <lot@oncd.org>, "CDO LOT ET GARONNE" <lot-et-garonne@oncd.org>  
▶ 1 pièce jointe, 2,4 Ko

Ma chère consœur, mon Cher confrère,

Veuillez trouver ci-après le mail transmis aux consœurs et confrères de notre département.  
Bien confraternellement.

Le Président : Frédéric BESSE

Ma chère consœur, mon Cher confrère,

La loi permettant aux mutuelles de créer des réseaux de soins est passée à l'Assemblée Nationale.

Ne nous leurrions pas, ce texte n'a qu'un but : briser l'échine des Chirurgiens-Dentistes et assurer à tous les patients un meilleur accès aux soins et aux prothèses en nous le faisant payer.

Ce texte remet en question deux principes fondateurs de l'exercice libéral :

Le paiement direct des soins par le patient au praticien  
Le libre choix du praticien par le patient

En ce qui concerne le paiement par délégation, autrement dit le tiers payant, je vous engage à réfléchir douze fois avant d'accepter de vous abaisser à cela.

En effet, outre une augmentation considérable de la paperasse, je vous rappelle que nos confrères pharmaciens s'arrachent régulièrement les cheveux avec ces procédés : impayés, paiements décalés, rétention de règlements, questions multiples et variées afin d'affiner (de retarder!) les règlements, erreurs diverses.

Je pense qu'accepter le tiers payant c'est mettre le doigt dans un engrenage qui nous conduira à terme à nous retrouver à la merci des mutuelles, qui, lorsqu'elles maîtriseront les flux monétaires de nos cabinets, ne se gêneront plus pour appliquer les tarifs qu'elles souhaiteront.

Le danger est très grand, et je vous demande de ne pas entamer ce processus dévastateur.

Quant au libre choix du praticien par le patient, il disparaît purement et simplement dès lors que l'assuré d'une mutuelle sera tenu de se faire soigner par un praticien conventionné avec cette dernière. Sans compter, en guise de "dommage collatéral" les kilomètres imposés aux patients par cette ignominie dans un département aussi grand et dépourvu de chirdents que le notre.

L'exercice libéral n'est pas tout à fait mort mais il a un pied et demi dans la tombe.

Enfin, il faut savoir que le fait de signer un contrat avec une mutuelle (dont vous devrez nous transmettre copie) qui prétendra orienter des patients vers un praticien plutôt que vers un autre sera considéré par le

  
Wondershare™

Conseil Départemental de l'Ordre comme du détournement de patientèle et donc sanctionné comme tel, dès lors qu'une plainte de confrère nous parviendra.

Bien confraternellement

Le Président : Frédéric BESSE



Conseil Départemental de la Dordogne  
Maison Dentaire Chactas HULIN  
Espace Agora – 24750 BOULAZAC  
☎ : 05.53.08.29.88 ☎ : 05.53.07.28.97  
[onc.dordogne@orange.fr](mailto:onc.dordogne@orange.fr)

Le secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques est garanti par la loi n°91-646 du 10/07/91 modifiée.  
Les informations contenues dans ce message ainsi que ses pièces jointes sont confidentielles et peuvent être couvertes par le secret professionnel.  
Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.  
Si vous avez reçu ce message par erreur, nous vous remercions de le renvoyer son expéditeur, sans en conserver trace ou copie, et de ne pas utiliser, reproduire, révéler, modifier ou diffuser de manière directe ou indirecte les informations qu'il contient.  
Il est impossible de garantir que les communications par messagerie électronique arrivent en temps utile, sont sécurisées ou dénuées de toute erreur, altération, falsification ou virus. En conséquence, le Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes décline toute responsabilité du fait des erreurs, altérations, falsifications ou omissions qui pourraient en résulter.

---

This email has been scanned by the Symantec Email Security.cloud service.  
Inbound Mail.

---



Copyright © 2014 Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux de l'Île de France, All rights reserved.  
vous recevez ce mél en tant qu'adhérent à la FSDL

**Our mailing address is:**

Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux de l'Île de France  
FSDL IDF 1 avenue du Général de Gaulle  
Maisons-laffitte 78600